



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Lutte contre le travail au noir

800 dossiers d'enquête ouverts en 2007

Le Département de l'économie communique:

Dans le cadre de ses activités de contrôle du marché cantonal de l'emploi, l'Office de surveillance du Service de l'emploi a procédé à l'instruction de 809 dossiers d'enquête pour l'année 2007 (852 en 2005).

Plus de la moitié des dossiers ouverts concernaient directement des travailleurs européens (indépendants, travailleurs détaché ou engagés auprès d'un employeur neuchâtelois) ayant bénéficié des procédures d'annonce de courte durée (moins de 90 jours).

Sur les 809 dossiers ouverts, 373 (46.1 %) ont été menés à leur terme et 436 sont actuellement encore en cours d'instruction. Ces contrôles ont permis de vérifier les conditions de travail et de salaire de plus de 2383 personnes.

Les enquêtes traitées en 2007 ont permis de mettre en lumière 229 infractions, dont notamment 112 en relation avec les assurances sociales obligatoires (LAVS, LAA, LPP) et 58 avec le séjour et l'établissement de ressortissants étrangers. D'autre part, les inspecteurs, dans le cadre des enquêtes effectuées, ont été en mesure de déterminer que plus de 220.000 francs de salaire ont été soustraits aux paiements de cotisations sociales.

Du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, 132 enquêtes concernant des cas d'abus de prestations issues de l'aide sociale ont été instruites. 55 de ces enquêtes ont été conduites à leur terme par l'inspecteur dédié à ce travail qui a procédé à la dénonciation de 36 auteurs d'infractions auprès du Ministère public. Relevons que c'est un montant total de prestations indûment perçus de plus de 490.000 francs qui a été découvert dans le cadre des dossiers traités.

Les dossiers traités en 2007 (solde 2006 et reliquat 2005) ont conduit le Ministère public neuchâtelois à notifier aux personnes dénoncées par l'Office de surveillance pour 135.655 francs d'amende et 1.207 jours d'emprisonnement avec ou sans sursis. Il convient d'ajouter qu'un nombre relativement important de rapports transmis à l'autorité judiciaire entre 2005 et 2006 devront encore faire l'objet de sanctions par les autorités judiciaires (tribunaux notamment). De plus, des frais d'enquête ont également été facturés aux personnes dénoncées pour un montant de près de 36.000 francs.

Pour de plus amples renseignements :

Olivier Schmid, chef de l'Office de surveillance, tél. 032 889 68 10.

Neuchâtel, le 6 février 2008